

Devenez **CONDUCTEUR / CONDUCTRICE** de **SILO, MAGASINIER.E, GESTIONNAIRE** de stock

« VOUS SOUHAITEZ ÊTRE FORMÉ AU SEIN D'UNE COOPÉRATIVE AGRICOLE AFIN DE DÉVELOPPER VOS COMPÉTENCES EN LOGISTIQUE, GESTION DE SITE ET VENTE/CONSEIL. VOUS SOUHAITEZ EXERCER UN MÉTIER VOUS PERMETTANT DE METTRE EN VALEUR VOTRE POLYVALENCE. »

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Le Certificat de Spécialisation *Collecte de grains et distribution d'agrofournitures* s'adresse aux personnes souhaitant exercer les fonctions de **conducteur de silo** au sein d'une **coopérative** ou d'un **négoce agricole**.

Cette **formation à haut potentiel d'emploi** vise à acquérir les compétences nécessaires à l'exercice de ce métier : **réception de lots de céréales, conduite des installations de conservation du grain, travail d'équipe, gestion d'un point d'approvisionnement en agrofournitures**, relations avec les clients et les adhérents...

CONDITIONS D'ADMISSION

La formation est ouverte à un large public : **apprentis**, personnes en **contrat de professionnalisation**, **demandeurs d'emploi**, salariés en **reconversion professionnelle**, **saisonniers** souhaitant monter en compétences et en responsabilités...

Pour pouvoir intégrer cette formation, il faut remplir une des 3 conditions suivantes :

- Être titulaire d'un **BP**, d'un **Bac Pro du secteur agricole** ou d'un **BTSA** ;
- Être titulaire d'un autre **diplôme de niveau 4** ou d'un **titre homologué** de niveau équivalent (*sur décision dérogatoire du DRAAF*) ;
- Pour les personnes ayant déjà occupé un emploi, au moins **1 an d'expérience** dans le **domaine agricole** ;
- Pour les personnes ne répondant pas aux conditions énumérées ci-dessus, une décision dérogatoire auprès de la DRAAF peut être demandée (*nous consulter*).

L'entrée en formation est possible de juillet à décembre dès signature du contrat d'alternance. Une entrée plus tardive est possible sur dérogation et après test de positionnement.

DURÉE ET LIEUX DE FORMATION

La **durée totale de la formation** est de **12 mois**, répartis entre le centre de formation et l'**entreprise**.

La **période en entreprise** est de **33 semaines**.

La **période de formation** se déroule sur le site du **CFPPA Le Paraclet** à côté d'Amiens. La durée de formation en centre est de **420 heures** soit **12 semaines** pour l'apprentissage, et **490 heures** soit **14 semaines** pour les contrats professionnels (2 semaines de FOAD), échelonnées entre **mi-octobre et septembre** (examens en septembre).

LIEUX D'APPRENTISSAGE

Les entreprises accueillant des alternants de cette formation sont les **coopératives agricoles** et les **entreprises de négoce agricole**. Le CFPPA du Paraclet dispose de partenariats avec ces entreprises et pourra vous orienter vers ses partenaires.

STATUT ET RÉMUNÉRATION

FORMATION EN APPRENTISSAGE :

• **Statut** : salarié de l'entreprise en **contrat d'apprentissage** ou en **contrat de professionnalisation**. Contrat de travail à durée déterminée de 12 mois en entreprise avec suivi par un tuteur.

• **Rémunération** (rémunération minimum selon votre âge) :

Contrat d'apprentissage :

- 18-20 ans : 43 % du SMIC
- 21-25 ans : 53 % du SMIC
- 26 ans et plus : 100 % du SMIC

Contrat de professionnalisation :

- Moins de 21 ans : 65 % du SMIC
- 21-25 ans : 80 % du SMIC
- 26 ans et plus : 100 % du SMIC

FORMATION POUR ADULTES :

• **Statut** : stagiaire de la formation continue.

• **Rémunération** : votre rémunération sera calculée en fonction de votre **statut** à l'entrée en formation (demandeur d'emploi, salarié en reconversion, saisonnier...), le nombre de mois ou années travaillées en amont, et le type de financeur qui prendra en charge votre formation (France Travail, Transition pro, OPCO...).

ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT

C.1. Préparer la collecte de grain

C.2. Mettre en oeuvre le stockage et la préparation du grain

C.3. Approvisionner les agriculteurs en agrofournitures dans un site de proximité

La formation intègre aussi :

- L'acquisition du Certiphyto Distri MVPP par la voie du diplôme
- La formation à la conduite en sécurité d'un chariot télescopique
- Le passage du brevet de Sauveteur Secouriste du Travail
- Le passage de l'habilitation électrique HOV BS BE Manœuvre
- La formation d'équipier de première intervention sur la sécurité incendie

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Chaque évaluation est entièrement réalisée via des **épreuves en cours de formation** sur chacun des **blocs de compétences** (ou UC) composant le diplôme. Les épreuves s'appuient sur des **misés en situation professionnelles** ou des **études de cas avec entretien d'explicitation**.

Possibilité de valider une partie des blocs de compétences selon les besoins professionnels du candidat ou en complément d'une VAE.

COÛT DE LA FORMATION

En apprentissage : le coût de la formation est établi par France Compétences et pris en charge intégralement par les OPCO.

En formation continue : le coût est établi selon la durée du parcours et les modules choisis.

Nous consulter pour plus de précisions.

MODALITÉS D'ACCÈS AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Nos bâtiments et notre site sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Pour tout autre besoin spécifique (adaptation pédagogique, outils d'appui), les adaptations nécessaires seront évaluées et définies lors d'un entretien personnalisé.

COMMENT S'INSCRIRE ?

Dossier d'inscription au CFPPA et entretien de motivation.

Contact : cfppa.amiens@educagri.fr , 03.22.35.30.20